

COUR D'APPEL DE DOUAI
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOULOGNE SUR MER

Parquet du Procureur de la République
Tél : 03.21.99.61.00 - Fax : 03.21.99.61.33

29 JUL 2021

AGRÉMENT D'UN GARDE PARTICULIER

Nous, Pascal MARCONVILLE, procureur de la République près le Tribunal judiciaire de BOULOGNE SUR MER,

Vu les articles 29, 29-1 et R.15-33-24 à R.15.33-29-2 du code de procédure pénale,

Vu l'article R.437-3-1 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Boulogne sur mer en date du 27 mai 2021 reconnaissant l'aptitude de Monsieur DEGUINE Christophe.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 2021 portant agrément de :

Monsieur DEGUINE Christophe, Gérard, Henri
Né le 05 février 1973 à BOULOGNE-SUR-MER 62200
domicilié 29 rue de la coquerelle à BRUNEMBERT 62240

en qualité de garde particulier - garde pêche pour constater les délits et contraventions relatifs à la pêche en eau douce prévus au code de l'environnement qui portent préjudice aux droits de pêche du Syndicat Mixte EDEN 62 le territoire des communes de **TOURNEHEM SUR LA HEM, EPERLECQUES, NESLES, MENNEVILLE, DESVRES, LONGUEVILLE, BAINGHEN et SAINT-MARTIN-BOULOGNE.**

Vu la demande d'EDEN 62 en date du 01 juin 2021 sollicitant son agrément,

Vu l'enquête de moralité de la **Brigade de Proximité de SAMER** en date du 23 juillet 2021.

Vu l'absence de mention sur le casier judiciaire de Monsieur **DEGUINE Christophe;**

AGRÉONS Monsieur DEGUINE Christophe en qualité de garde particulier pour les communes de **TOURNEHEM SUR LA HEM, EPERLECQUES, NESLES, MENNEVILLE, DESVRES, LONGUEVILLE, BAINGHEN et SAINT-MARTIN-BOULOGNE.**

Le présent agrément ne prendra effet qu'après la prestation de serment de **Monsieur DEGUINE Christophe** devant le Tribunal de proximité de **CALAIS** ou, à défaut d'audience utile, devant le Tribunal judiciaire de BOULOGNE SUR MER.

DISONS que la présente décision sera notifiée :

* à Monsieur le Sous-Préfet de **CALAIS**

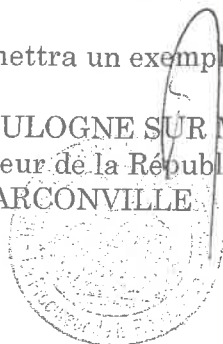
* à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de **CALAIS**

* à Monsieur le Juge du tribunal de proximité de **CALAIS**

* à Messieurs les Maire des communes **TOURNEHEM SUR LA HEM, EPERLECQUES, NESLES, MENNEVILLE, DESVRES, LONGUEVILLE, BAINGHEN et SAINT-MARTIN-BOULOGNE.**

* à EDEN 62 qui en remettra un exemplaire à l'intéressé pour valoir commission.

Fait à BOULOGNE SUR MER, le 26 juillet 2021
Le Procureur de la République,
Pascal MARCONVILLE



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

